

# CONTRATS ET MARCHÉS PUBLICS

ACTUALITÉ DE L'ACHAT PUBLIC

N° 8-9 - AOÛT-SEPTEMBRE 2015

16<sup>E</sup> ANNÉE - ISSN 1624-8716

*Notamment ce mois-ci :*

## > REPÈRE

**8 Une ordonnance chasse l'autre : après les marchés publics, place aux concessions**

par François LLORENS  
et Pierre SOLER-COUTEAUX (p. 1)

## > COMMENTAIRES

### 200 Appel d'offres

Le caractère objectif de l'appréciation de la capacité des candidats  
(CE, 17 juin 2015)

par Marion UBAUD-BERGERON (p. 25)

### 220 Convention domaniale

Les effets limités d'une occupation simplement tolérée par l'Administration  
(CE, sect., 19 juin 2015)

par Gabriel ECKERT (p. 37)

### 224 Procédure contentieuse

Irrecevabilité du référé contractuel lorsqu'un référé précontractuel a été exercé  
(CE, 17 juin 2015)

par Jean-Paul PIETRI (p. 44)

SOUS LA DIRECTION DE :

François LLORENS et Pierre SOLER-COUTEAUX

Repère 8  
Alertes 34 à 39  
Étude 9  
Chronique 6  
Commentaires 197 à 225  
Pratique 8

## Procédure contentieuse

### 6 Un an de droit du contentieux de la commande publique

Chronique par Jean-Paul PIETRI,  
président de tribunal administratif honoraire (p. 13)

L'évolution jurisprudentielle engagée et poursuivie depuis 2007 a connu un léger ralentissement au cours de ces derniers mois. Les décisions récentes ont en effet eu principalement pour objet et effet de préciser ou compléter certains aspects du nouveau régime contentieux de la commande publique.

## Procédure contentieuse

### 9 Les insuffisances du recours en reprise des relations contractuelles

Étude par Daniel TASCİYAN, avocat à la Cour (p. 6)

## Marché de travaux

### 8 La répartition des compétences juridictionnelles dans les opérations de travaux publics

Fiche pratique par Sylvain MERENNE, magistrat administratif, rapporteur public au tribunal administratif de Cergy-Pontoise (p. 47)

# Sommaire

<b>P. 1 Repère</b>	
Une ordonnance chasse l'autre : après les marchés publics, place aux concessions.....	n° 8
<b>P. 3 Alertes</b>	n° 34 à 39
<b>P. 6 Étude</b>	
Les insuffisances du recours en reprise des relations contractuelles.....	n° 9
<b>P. 13 Chronique « un an de... »</b>	
Un an de droit du contentieux de la commande publique.....	n° 6
<b>Commentaires</b>	
<b>P. 21 Textes</b>	
<b>Contrats divers</b>	
• Contrats de revitalisation artisanale et commerciale	
Le(s) régime(s) de passation des contrats de revitalisation artisanale et commerciale.....	n° 197
• À noter également.....	n° 198
<b>P. 24 Jurisprudence</b>	
<b>Marchés publics</b>	
• Passation	
La cause illicite dans les marchés de prestations juridiques.....	n° 199
Le caractère objectif de l'appréciation de la capacité des candidats.....	n° 200
Méthode d'appréciation des sous-critères.....	n° 201
• Exécution	
Réclamation en cours d'exécution du marché et principe d'unicité du décompte.....	n° 202

Garantie des vices cachés : la collectivité acquéreur peut être regardée comme un « professionnel ».....	n° 203
• À noter également.....	n° 204 à 217
<b>Délégations de service public</b>	
• Passation	
Pouvoir de modification du contrat en cours de négociation.....	n° 218
Participations financières à la charge du casinotier.....	n° 219
<b>Conventions domaniales</b>	
• Occupation du domaine public	
Les effets limités d'une occupation simplement tolérée par l'Administration.....	n° 220
<b>Procédure contentieuse</b>	
• Référé suspension	
Reprise provisoire des relations contractuelles.....	n° 221
Office du juge des référés saisi simultanément d'une demande de reprise des relations contractuelles et d'une contestation de la validité du contrat.....	n° 222
• Référé contractuel	
Annulation du contrat.....	n° 223
Irrecevabilité du référé contractuel lorsqu'un référé précontractuel a été exercé.....	n° 224
<b>P. 46 Doctrine administrative</b>	
<b>Délégations de service public</b>	
• Passation	
Procédure de résiliation d'une délégation de service public.....	n° 225
<b>P. 47 Pratique professionnelle</b>	
La répartition des compétences juridictionnelles dans les opérations de travaux publics.....	n° 8

La Rédaction attire l'attention plus particulière des lecteurs sur l'importance des articles dont le titre est précédé d'un filet

Ce numéro comporte un encart jeté « Codes bleus »

## Index

<b>Achat public</b>		Obligations financières.....	comm. 219	<b>Ordonnance « marchés publics »</b>	
Guide de la médiation des marchés publics.....	alerte 38	Résiliation.....	comm. 225	Transposition.....	alerte 35
<b>Appel d'offres</b>		<b>Direction des affaires juridiques (DAJ)</b>		<b>Païement du marché</b>	
Capacité professionnelle des candidats.....	comm. 200	Dématérialisation des marchés publics.....	alerte 37	Pénalités de retard.....	comm. 209
Sous critères.....	comm. 201	Directive « concessions ».....	alerte 36	Réception.....	comm. 212
<b>Contrat de revitalisation artisanale et commerciale</b>		Guide de simplification de l'achat.....	alerte 34	<b>Principe d'égalité de traitement des candidats</b>	
Régime.....	comm. 197	<b>Droit de l'Union européenne</b>		Procédure adaptée.....	comm. 206
<b>Contrats globaux</b>		Commission européenne.....	alerte 39	<b>Procédure contentieuse</b>	
Égalité d'accès à la commande publique.....	comm. 204	Directive « concessions ».....	repère 8	Absence de publicité et de mise en concurrence.....	comm. 223
<b>Convention domaniale</b>		Liberté d'établissement.....	comm. 205	Chronique annuelle.....	chron. 6
Occupation du domaine public sans titre.....	comm. 220	<b>Garantie décennale</b>		Office du juge des référés.....	comm. 221, 222
<b>Conventions diverses</b>		Maître d'ouvrage.....	comm. 213	Recours en reprise des relations contractuelles.....	étude 9
Conventions de délégation de compétence.....	comm. 198	Réception.....	comm. 214	Référé contractuel.....	comm. 224
<b>Décompte général</b>		Vices évolutifs.....	comm. 215, 216	<b>Régularisation</b>	
Principe d'unicité du décompte.....	comm. 202	<b>Marché à forfait</b>		Acte détachable.....	comm. 207
<b>Délégations de service public</b>		Indemnisation.....	comm. 210	<b>Résiliation</b>	
Négociation.....	comm. 218	<b>Marché de prestations juridiques</b>		Exception d'inexécution.....	comm. 211
		Cotraitance.....	comm. 199	<b>Responsabilité des constructeurs</b>	
		Sous-traitance.....	comm. 199	Réception.....	comm. 217
		<b>Marché de transport</b>			
		Garantie des vices cachés.....	comm. 203		
		<b>Marché de travaux</b>			
		Compétence juridictionnelle.....	prat. 8		
		Travaux supplémentaires.....	comm. 208		